



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1390
29 août 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

EXAMEN DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ENTREPRISES EN 2000

Note du Secrétaire exécutif

Les activités opérationnelles de la CEE continuent de susciter une forte demande de la part des économies en transition et, plus spécialement, de la CEI. Pour répondre à cette demande croissante, plusieurs divisions de la CEE ont travaillé à la limite de leurs capacités, ce qui pourrait compromettre l'efficacité de leur action. Cela s'applique, en tout premier lieu, à la Division de l'énergie et à la Division des transports.

Étant donné l'importance de ces activités pour les économies en transition et l'ensemble de la région de la CEE, la Commission voudra peut-être étudier la possibilité de transférer des ressources ou d'accroître les ressources allouées à ces deux secteurs.

Compte tenu de l'objectif défini par le Sommet du Millénaire quant à l'élimination de la pauvreté, et vu l'importance du développement de l'entrepreneuriat et des PME pour consolider et soutenir les résultats obtenus jusqu'à présent ainsi que le processus de transition, la Commission voudra peut-être étudier la possibilité de fournir un appui financier plus systématique aux activités opérationnelles liées au renforcement du potentiel et des capacités institutionnels et organisationnels dans ces secteurs. En outre, ces activités peuvent être associées, dans de nombreux cas, aux activités axées sur la restructuration industrielle, plus spécialement dans les régions industrielles en déclin, ou les compléter.

La Commission voudra peut-être également examiner la possibilité de fournir dans certains secteurs une assistance technique intégrée afin d'améliorer la viabilité et l'efficacité des projets et programmes. Ce mode d'approche a été appliqué avec succès dans le secteur de l'énergie et pourrait être reproduit et appliqué à d'autres secteurs, ce qui ne pourrait que renforcer l'impact transsectoriel et multidimensionnel des activités opérationnelles de la CEE.

Enfin, étant donné les tendances négatives de l'évolution (appauvrissement, creusement des inégalités sociales, actifs industriels vieillissants, etc.) et les conséquences des conflits récents ou en cours dans quelques groupes de pays de la région de la CEE, la Commission voudra peut-être envisager d'entreprendre des actions et des activités correctives plus vigoureuses pour contribuer à la stabilisation économique et à la reprise de la croissance dans les pays concernés. Ces mesures pourraient comporter, entre autres, une assistance technique aux pays éventuellement touchés par l'élargissement de l'UE, de manière à compenser l'effet de détournement des échanges.

Introduction

1. Les activités opérationnelles se sont poursuivies en 2000 dans les secteurs ci-après: énergie; développement de l'entreprise; promotion de l'entrepreneuriat et des PME; environnement; promotion de l'investissement; facilitation du commerce; transports; et statistique.
2. Une assistance technique a été en outre fournie, sur demande, à différents pays et groupes de pays (par exemple à la CEI), ainsi que dans le cadre d'initiatives (CEMN et IEC) et de programmes (SECI et SPECA) de coopération sous-régionale.

I. ASSISTANCE TECHNIQUE SECTORIELLE ET TRANSSECTORIELLE

Efficacité énergétique et approvisionnement en énergie

3. Les activités opérationnelles dans le domaine de l'énergie s'articulent autour de cinq éléments de projet et/ou de programme: Efficacité énergétique 2000 et Efficacité énergétique 21, le Centre du gaz, le programme consultatif régional et les programmes sous-régionaux qui seront examinés séparément¹. Les activités opérationnelles relevant des deux projets sur l'efficacité énergétique ont pour objectif principal d'aider les économies en transition à améliorer leurs résultats d'ensemble en matière d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique. Cette objectif a été atteint grâce à l'aide fournie pour le renforcement des capacités institutionnelles, à une formation aux techniques de marché (plans d'entreprise, ingénierie financière, développement des projets), à la promotion d'une législation sur l'efficacité énergétique, à l'appui apporté à l'élaboration de politiques et programmes dans le secteur de l'énergie, à l'identification de projets d'investissement sur l'efficacité énergétique et de sources d'investissement potentielles pour ces projets. Une attention spéciale a été accordée à la création de zones de démonstration d'efficacité énergétique et à la mise au point de mécanismes financiers destinés à intéresser les investisseurs étrangers à l'exécution de projets d'efficacité énergétique dans ces pays.
4. Les activités opérationnelles menées sous les auspices du Centre du gaz ont eu essentiellement pour but d'appuyer les efforts entrepris par les gouvernements et les entreprises gazières des économies en transition pour se doter de secteurs gaziers plus décentralisés et faisant plus largement appel au marché. Outre les missions consultatives et les missions d'experts qui se sont rendues dans ces pays, le Centre du gaz a mis en place des filières pour l'échange de savoir-faire, d'informations et de données d'expérience entre les entreprises et les institutions, en recourant à des méthodes telles que l'envoi d'équipes spéciales, l'organisation d'ateliers, séminaires et conférences, les publications, et la constitution de base de données spécifiques. Il a également contribué au renforcement des capacités institutionnelles de ces pays par des activités de formation et de conseil technique.
5. L'activité du Conseiller régional s'est concentrée sur les projets d'efficacité énergétique, l'interconnexion des réseaux d'électricité et de gaz naturel, la mise en œuvre de nouveaux

¹ Étalaé sur une période de neuf ans, le projet Efficacité énergétique 2000 a été mené à son terme et remplacé par le projet Efficacité énergétique 21.

dispositifs et de nouvelles technologies dans le secteur de l'énergie, eu égard plus particulièrement aux technologies respectueuses de l'environnement.

6. *Les projets suivants ont été menés à bien en 2000:* une première phase du projet commun Bélarus/Russie sur l'obtention de quantités supplémentaires d'électricité dans les grandes entreprises industrielles consommatrices de gaz, les entreprises de traitement du gaz et les centrales thermiques, grâce à l'utilisation d'un détendeur de pression gaz naturel (un «turbodétendeur» d'une capacité de 5 000 kW a été mis en service à la centrale thermique de Lukoml au Bélarus); et une deuxième phase du projet intitulée «État actuel des normes des appareils de refroidissement domestiques» (SACHA II) a démarré au Bélarus et en Ukraine. Une aide a été également fournie aux experts du Comité d'État du Bélarus pour l'efficacité énergétique et la maîtrise de l'énergie en vue de l'élaboration d'un programme national d'économies d'énergie pour 2001-2005; ce programme a été approuvé par le Gouvernement le 21 décembre 2000.

7. *Les travaux relatifs aux projets ci-après se sont poursuivis:* deuxième phase du projet concernant «L'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur public (écoles et hôpitaux) de la République du Bélarus» (le projet est financé par la Banque mondiale et sera rattaché au projet concernant «L'élimination des obstacles à la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à l'utilisation de déchets de bois pour le chauffage urbain et l'approvisionnement en eau chaude au Bélarus»); le projet concernant «L'utilisation à grande échelle de la nouvelle technologie "TRANSSONIC" à haut rendement énergétique dans les systèmes urbains d'approvisionnement en chaleur et en eau chaude» de la zone de démonstration d'efficacité énergétique de «Chuvashéva» (Fédération de Russie), et des projets semblables avaient démarré dans les zones de démonstration d'efficacité énergétique des villes d'Almaty et Bishkek; et le projet concernant «L'élimination des obstacles à l'efficacité énergétique dans les systèmes urbains d'approvisionnement en chaleur et en eau chaude» au Kazakhstan, projet financé par la Facilité pour l'environnement mondial (et exécuté en étroite coopération avec deux autres projets de la CEE-ONU intitulés, respectivement, «Mise au point d'un projet d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les effets des changements climatiques» et «Utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et des ressources en eau de l'Asie centrale»).

8. *Les nouveaux projets ci-après ont été mis en route:* sept projets dans les zones de démonstration d'efficacité énergétique du Bélarus, 18 projets dans les zones de démonstration d'efficacité énergétique de la Fédération de Russie et huit projets dans les zones de démonstration d'efficacité énergétique du Kazakhstan ont été choisis conformément aux critères approuvés par le Comité directeur d'«Efficacité énergétique 21». Les plans d'entreprises relatifs à ces projets seront élaborés dans le cadre de stages de formation organisés en 2000 dans le cadre du projet «Mise au point d'un projet d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les effets des changements climatiques». Une deuxième phase du projet susmentionné Bélarus/Russie sur la production de quantités supplémentaires d'électricité grâce à l'utilisation d'un détendeur de pression gaz naturel démarrera en 2001. À partir des résultats obtenus au cours de l'exécution du projet intitulé «Gestion durable des forêts et réduction des effets environnementaux nuisibles grâce à l'utilisation du bois et de résidus du bois pour la production de chaleur dans la République du Bélarus», il a été élaboré une proposition, ainsi qu'une première version du descriptif pour le projet sur l'«Élimination des obstacles à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre grâce à l'utilisation de déchets du bois pour les systèmes urbains de chauffage et d'approvisionnement en eau chaude au Bélarus», proposition

et descriptif qui ont été présentés au secrétariat du FEM pour financement. Le 15 décembre 2000, le FEM a approuvé la proposition de projet et l'agent national d'exécution, le «Comité d'État pour l'efficacité énergétique et la maîtrise de l'énergie», recevra 245 000 dollars pour la mise au point du descriptif du projet. La CEE sera l'organisme coopérant pour l'exécution de ce projet. La préparation d'un stage de formation sur «Les économies d'énergie dans les hôpitaux de Russie» est achevée et le stage aura lieu en 2001 à l'Académie médicale de Moscou dans le cadre du projet intitulé «Mise au point d'un projet d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les effets des changements climatiques».

9. Des communications sur des questions de fond ont été présentées aux manifestations suivantes: deuxième Foire internationale des technologies économes d'énergie (Économies d'énergie 2000) et Séminaire concernant «La coopération internationale et l'exécution de la politique nationale pour l'efficacité énergétique en Fédération de Russie» (Moscou, Fédération de Russie, 11-14 mars 2000); Atelier sous-régional d'Asie centrale sur "Le financement des investissements dans l'efficacité énergétique» (Almaty, Kazakhstan, 11-12 mai 2000); Atelier CEE-ONU sur «L'amélioration de l'environnement grâce à la réforme du système de formation des prix de l'énergie» (Prague, République tchèque, 14-16 juin 2000); Forum international sur le thème «Les systèmes énergétiques modernes peuvent-ils permettre de répondre à la demande d'énergie de l'Asie, des pays du Pacifique membres de l'OCDE et de la CEI?» (Côme, Italie, 5-8 juillet 2000); et cinquième Congrès biélorussien sur l'énergie et l'écologie (Minsk, Bélarus, 4-6 octobre 2000).

Développement de l'entreprise

10. Dans ce domaine, une assistance technique a été fournie dans le cadre du Groupe de travail de création récente de la CEE pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8). Un séminaire sur les «Tendances de la structure de la consommation d'acier – Répondre aux besoins du marché», qui avait pour but de faire la synthèse, au niveau mondial, des grandes tendances de la consommation d'acier afin de déterminer le type d'investissements nécessaires dans le secteur sidérurgique des pays d'Europe centrale et orientale, s'est tenu à Budapest (Hongrie), les 11 et 12 septembre 2000. Un voyage d'étude sur l'industrie sidérurgique chinoise a été organisé du 15 au 22 octobre 2000 à l'intention des pays de la région de la CEE aujourd'hui confrontés à la nécessité de restructurer leurs industries lourdes. Il s'agissait de permettre aux participants de s'informer sur la restructuration de l'industrie sidérurgique chinoise, sur le niveau de qualité atteint par les entreprises chinoises à la suite de l'opération et sur les mesures prises pour absorber les effets de la restructuration. Un Atelier sur l'utilisation dans la région CEE-ONU des normes de la famille ISO 14000 relatives aux systèmes de gestion de l'environnement dans l'industrie chimique a eu lieu à Budapest, en Hongrie, les 28 et 29 mars 2000, afin de promouvoir le rôle de l'industrie chimique comme secteur pilote pour l'introduction des normes ISO 14000 sur les systèmes de gestion de l'environnement dans les pays en transition.

11. La première Conférence régionale de la CEE-ONU sur «L'économie numérique et le développement de l'entreprise fondé sur Internet en Roumanie et en Europe du Sud-Est» a été organisée à Bucarest, en Roumanie, le 10 octobre 2000, en collaboration avec le Ministère roumain de l'industrie et du commerce afin de sensibiliser les participants à l'impact économique du commerce électronique et de recenser et d'évaluer les moyens d'intervention appropriés dont disposent aujourd'hui les pouvoirs publics pour le développement de l'économie numérique.

Le secrétariat de la CEE-ONU a également défini un cadre institutionnel de coopération en vue d'un projet de développement de l'économie numérique et de l'entreprise fondé sur Internet en Géorgie. Une conférence régionale organisée conjointement avec le cinquième Programme-cadre de la Commission européenne est prévue en 2001. Le secrétariat a également accepté de collaborer avec le cinquième Programme-cadre de la Commission européenne pour un projet de création d'entreprises axées sur l'utilisation d'Internet qui constituerait un élément commun des programmes de développement de la cyberéconomie dans les pays en transition. À l'invitation des organisateurs du projet sur l'économie numérique en Europe du Sud-Est (SEED), le secrétariat a présenté à la deuxième Conférence sur le commerce électronique dans l'Europe du Sud-Est (Sofia, 24-26 octobre 2000) un exposé sur différents aspects du développement de la cyberentreprise dans la région.

12. À la demande du Cabinet de la présidence de l'ex-République yougoslave de Macédoine, le secrétariat a élaboré un cadre pour l'assistance au Programme national sur l'économie numérique. Le secrétariat de la CEE-ONU apportera son aide pour la mise en place d'un centre pour l'économie numérique et l'organisation de la deuxième conférence régionale de la CEE-ONU sur l'économie numérique en 2001.

Promotion de l'entrepreneuriat et des PME

13. L'exécution du programme régional de services consultatifs sur la promotion de l'entrepreneuriat et des PME dans les pays en transition s'est poursuivie, avec pour objectif d'aider ces pays à formuler leurs politiques nationales en faveur des PME, de concevoir des programmes de promotion, de mettre en place des infrastructures appropriées et de venir en aide aux nouveaux entrepreneurs. Le programme était taxé sur la collecte et la diffusion de statistiques et d'informations concernant la législation et les mesures de promotion; la constitution de réseaux d'information; l'élaboration d'études de cas et de documents d'information sur les problèmes posés par le développement des PME; la formulation de propositions de projets; la fourniture de services consultatifs; et la formation. Le mode d'approche suivi pour l'exécution du programme procède d'une approche globale du développement des PME dans les économies en transition, articulée sur trois niveaux distincts - stratégique (niveau décisionnel), institutionnel (institutions d'appui) et entreprise (entrepreneurs et entités économiques).

14. Le quatrième rapport sur les PME dans les pays en transition, qui porte sur 1998, a été élaboré en 2000. Il fait le point de l'évolution de la législation et fournit des données statistiques qui illustrent les problèmes du secteur des PME dans les conditions de la transition dans différents pays. La mise à jour du réseau virtuel de centres nationaux de liaison pour les PME s'est poursuivie sans interruption, et un annuaire des centres de liaison PME de l'Initiative pour l'Europe centrale (IEC) a été présenté au troisième forum économique organisé en novembre 2000 à Budapest à l'occasion du Sommet de l'Initiative de l'Europe centrale. Un «indice de développement des PME», analogue à celui qu'utilise la Commission européenne, a été mis à jour sur le site Internet du même nom. Il regroupe actuellement plus de 50 documents de la CEE-ONU et propose une vingtaine de liens vers des sites internationaux. En 2000, le site Internet des PME a été enrichi d'une nouvelle rubrique consacrée à l'entrepreneuriat féminin.

15. Les documents suivants, traitant de questions de fond, ont été élaborés et présentés à diverses manifestations au nom de la CEE-ONU: Meilleures pratiques en matière

de développement de l'esprit d'entreprise et des PME dans les pays en transition: l'expérience tchèque (OPA/AC.11/1); des organismes de services aux entreprises pour le développement des PME (OPA/AC.16/4); des petites et moyennes entreprises au troisième millénaire; et innovation, nouvelles qualifications et renforcement des compétences: le rôle de la CEE-ONU dans la promotion du transfert de technologie pour le développement économique des PME (OPA/AC.15/40); et Politiques financières pour le renforcement des PME: le microcrédit et les systèmes de garantie du crédit en Europe centrale et orientale.

16. Un Forum sur les meilleures pratiques pour développer l'entrepreneuriat et les PME dans les pays en transition: l'expérience hongroise, et une réunion d'experts sur les Meilleures pratiques en matière de conseil, d'orientation et d'information aux entreprises ont été organisés à Genève du 1^{er} au 3 novembre 2000. Des communications traitant de problèmes de fond ont également été présentées aux réunions suivantes: Aspects juridiques du développement des PME et meilleures pratiques pour la simplification de l'environnement juridique des PME (Maribor, Slovénie, 6-7 avril 2000); Conférence sur le capital risque (Varsovie, Pologne, 5 octobre 2000); Atelier international sur le financement des PME (Bled, Slovénie, 10-13 octobre 2000); Conférence sur l'assurance de la qualité (Kecskemét, Hongrie, 20 octobre 2000); Réunion de la CNUCED sur les sociétés transnationales et les petites entreprises (Genève); groupes de travail sur les PME, les eurorégions et la coopération transfrontière (Budapest, Hongrie, 22-25 novembre 2000).

17. Les activités consacrées aux problèmes de l'entrepreneuriat féminin se sont poursuivies. Une table ronde sur les entreprises familiales novatrices et dynamiques dirigées par des femmes a eu lieu le 25 novembre 2000 dans le cadre du Troisième forum économique organisé à l'occasion du Sommet de l'Initiative de l'Europe centrale. Cette table ronde a abouti à un projet intitulé «Galerie de portraits d'éminentes dirigeantes d'entreprise de pays en transition» dont l'objet est de sensibiliser l'opinion à l'importance de l'entrepreneuriat féminin dans la région de la CEE. Les préparatifs ont commencé en vue de la création d'un Groupe spécial d'experts du réseau en faveur de l'entrepreneuriat féminin afin d'étudier la situation des femmes chefs d'entreprise et d'élaborer des politiques axées sur les femmes.

18. Les travaux se sont poursuivis en vue de l'élaboration d'une plate-forme commune aux États membres de la CEE basée sur une conception commune du développement durable de l'entrepreneuriat et des moyens d'assurer la durabilité des PME. La CEE a pris l'initiative des travaux et des négociations sur la déclaration de l'IEC sur les PME adoptée le 24 novembre 2000, lors de la réunion ministérielle de Budapest.

19. Une assistance technique a été fournie pour la mise au point de propositions de projet concernant la «Formation professionnelle à l'entrepreneuriat en République de Moldova» et «L'appui à apporter en matière de microfinancement au Fonds d'État de la République de Moldova pour le soutien de l'entreprise». Il a été établi un schéma directeur du projet-cadre de promotion de l'entrepreneuriat et des PME dans les pays du Caucase méridional et d'Asie centrale.

Environnement

20. Dans le domaine de l'environnement, l'assistance technique s'est concentrée sur des thèmes comme la promotion et l'application des conventions relatives à l'environnement,

la conduite d'études de performances environnementales dans un certain nombre d'économies en transition, ainsi que la gestion foncière et l'aménagement urbain.

21. Conformément à la *Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance*, le principal objectif de l'assistance technique a été de créer des conditions favorables pour l'observation effective des obligations d'ordre technologique découlant de la Convention et de ses protocoles, de faciliter l'application des protocoles en vigueur et l'adhésion des États non parties, plus particulièrement des pays à économie en transition. À cette fin, il a été procédé, auprès des Parties et des institutions internationales, à la collecte d'informations sur les technologies de contrôle et les pratiques de gestion des produits pour les polluants visés par les protocoles, et des rapports de coopération ont été établis avec d'autres organismes internationaux, notamment le European Integrated Pollution Prevention and Control Bureau de Séville (Espagne). Afin d'appuyer les États membres, une équipe spéciale, dirigée par le Royaume-Uni, dispense des conseils sur l'établissement des déclarations concernant les émissions atmosphériques d'une large gamme de polluants. Avec le concours de l'Agence européenne pour l'environnement, il a été établi un guide des inventaires d'émissions atmosphériques qui aide les pays à exécuter les tâches requises. Le Centre de synthèse météorologique du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), organe de la Convention, a organisé des ateliers d'experts afin de faciliter l'utilisation du guide par les pays de la CEI et autres Parties à la Convention intéressées.

22. En application de la *Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux*, des projets pilotes sur la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières ont été exécutés ou sont prévus pour des cours d'eau et des eaux souterraines transfrontières (avec les Pays-Bas comme pays chef de file), et sur les lacs transfrontières (avec la Finlande comme pays chef de file). Ces projets ont reçu le soutien du Centre international d'évaluation de l'eau, qui a été mis en place et a inauguré ses activités en septembre 2000 dans le cadre de la Convention à l'Institut néerlandais sur la gestion des eaux intérieures et le traitement des eaux usées (RIZA).

23. À la fin de 2001, la phase de conception de nouveaux systèmes pour la communication d'informations aux autorités et au public sur l'état des cours d'eau transfrontières et d'alerte avancée en cas de situation critique sera achevée pour les cours d'eau suivants: Bug (partagé par le Bélarus, la Pologne et l'Ukraine), la Morava (partagée par la République tchèque et la Slovaquie), le Maros (partagé par la Hongrie et la Roumanie), la Latoritza (partagée par la Slovaquie et l'Ukraine), l'Ipoly (partagé par la Hongrie et la Slovaquie). Par la suite, la phase de mise en œuvre démarrera avec l'achat et l'installation de l'équipement nécessaire.

24. Les travaux relatifs aux projets pilotes concernant la Kura (partagée par l'Azerbaïdjan et la Géorgie), le Tobol (partagé par le Kazakhstan et la Fédération de Russie) et le Severski Donets (partagé par la Fédération de Russie et l'Ukraine) ont démarré au milieu de 2001. Ces projets sont financés par les pays donateurs, les pays bénéficiaires ainsi que par le programme TACIS de l'Union européenne.

25. Des projets pilotes concernant les eaux souterraines transfrontières sont actuellement prévus pour les bassins versants suivants: Bosnie-Herzégovine et Croatie (bassin de la Cetina); Roumanie, République de Moldova et Ukraine (bassins du Prut et du Dnistr); Bélarus, Pologne

et Ukraine (bassin du Bug). Des projets pilotes portant sur certains lacs transfrontières seront mis en route à la fin de 2001, dès que les projets de directives sur la surveillance et l'évaluation de ces lacs seront disponibles.

26. Une communication portant sur des problèmes de fond a été présentée au Troisième atelier sur la surveillance «Monitoring Tailor-made III», tenu à Nunspeet (Pays-Bas) du 25 au 28 septembre 2000, et à la Conférence CEE/OMS/EURO sur la gestion durable de l'eau et la santé, tenue à Moscou (Fédération de Russie) le 1^{er} juin 2000.

27. Dans le cadre de la *Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement*, la CEE a établi et publié, en tant que projet concerté de la CEE, du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et de l'agence danoise pour la protection de l'environnement, un Guide d'application de la Convention d'Aarhus, qui propose une analyse détaillée des dispositions de la Convention.

28. Un programme d'ateliers sous-régionaux consacrés à la Convention d'Aarhus est en cours, afin de faciliter l'application de la Convention par les pays à économie en transition. Ils ont pour objectif de faire connaître les dispositions de la Convention, de diagnostiquer les problèmes et de renforcer les capacités chargées de sa mise en œuvre. L'un des grands principes qui sous-tend l'organisation de ces ateliers est la participation des principales parties prenantes, afin qu'un nombre «clef» de personnes représentant les divers milieux intéressés de chaque pays acquièrent une vision commune des finalités de la Convention et des moyens de l'appliquer selon des modalités conformes à ses dispositions et adaptées aux conditions locales. Le premier atelier de ce type a été organisé à l'intention de la région d'Asie centrale dans le cadre d'un projet commun de la CEE, du PNUE et de l'OSCE, avec une aide financière des Gouvernements de l'Autriche, du Danemark (DEPA-DANCEE), de la Norvège et de l'Italie. L'atelier a essentiellement porté sur cinq pays d'Asie centrale – Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan – et s'est tenu à Ashgabat, au Turkménistan, du 5 au 8 mai 2000.

29. Forts du succès de l'atelier consacré à l'Asie centrale, la CEE-ONU et le PNUD, avec le concours du Centre régional pour l'environnement du Caucase (REC/Caucasus), créé récemment, ont organisé un deuxième atelier à l'intention de l'Arménie, de la Géorgie et de l'Azerbaïdjan (Tbilissi, Géorgie, 11-13 décembre 2000). Une aide financière a été obtenue des Pays-Bas (par l'intermédiaire du Bureau régional du PNUE pour l'Europe), du Danemark, de l'Italie et de la Commission européenne.

30. Dans le cadre de la *Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels*, la CEE a participé à la mission d'évaluation PNUE/OCHA organisée après l'épisode de pollution au cyanure de Baia Mare en Roumanie, ainsi qu'à l'Équipe spéciale de Baia Mare mise en place par la Commission européenne.

31. Dans le cadre de la *Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière*, une assistance sous forme de conseil a été fournie pour l'organisation des ateliers suivants: Atelier consacré à la base de données de la Convention, au cours duquel des administrateurs de bases de données nationales ont reçu une formation destinée à améliorer leurs compétences (Varsovie, Pologne, février 2000); Atelier sur l'expérience des États parties et non parties en ce qui concerne le recours à des accords ou mécanismes bilatéraux ou multilatéraux

pour l'exécution des obligations découlant de la Convention (Oegstgeest, Pays-Bas, février 2000); Atelier sur la participation du public dans un contexte transfrontière, au cours duquel il été établi un projet de guide sur l'application des dispositions pertinentes de la Convention relatives à la participation du public (Moscou, Fédération de Russie, juin 2000); et Atelier sur l'analyse des faits nouveaux survenus récemment en rapport avec l'EIE et les liens avec d'autres conventions (Rome, Italie, juillet 2000).

32. Dans le cadre du *Programme d'études de performance environnementale*, des études approfondies ont été effectuées pour l'Arménie, le Kazakhstan et le Kirghizistan. Les conclusions de l'étude sur l'Arménie ont été présentées aux autorités locales et des échanges de vues ont été organisés avec des experts et des décideurs nationaux afin de les convaincre du bien-fondé du rapport, car c'est à eux qu'il appartiendra d'en appliquer sur place les recommandations. Aussitôt après la mission d'évaluation qui s'était rendue en Arménie, un atelier a été organisé avec le concours du bureau local du PNUD de Yerevan afin d'examiner les grands problèmes auxquels les pays en transition se trouvent systématiquement confrontés dans la phase de transition, ainsi que la mise en œuvre des instruments juridiques relatifs à l'environnement, la définition d'outils et de mesures d'incitations économiques pour la protection de l'environnement, et l'amélioration des inspections environnementales.

33. Une deuxième étude consacrée à la Bulgarie a été effectuée cinq ans après la première étude détaillée. Le rapport proposait une mise à jour sur la situation environnementale de la Bulgarie et les efforts entrepris au niveau national pour mieux la maîtriser, et mettait l'accent sur cinq domaines particulièrement préoccupants pour la Bulgarie. Cette deuxième étude inaugure un nouveau cycle d'examens qui seront effectués toujours d'un commun accord, dès que les pays estimeront que leur situation environnementale a sensiblement évolué depuis la première étude détaillée. Les rapports des quatre pays ont été adoptés à la session annuelle du Comité des politiques de l'environnement de septembre 2000 et publiés au début de 2001. Des missions consultatives de suivi ont eu lieu en République de Moldova, en Estonie, en Lettonie et en Lituanie afin d'évaluer les progrès réalisés dans l'application des recommandations des études de performance environnementale. L'étude consacrée à la Roumanie a démarré en automne 2000 et sera achevée en 2001.

34. En ce qui concerne l'administration foncière et l'aménagement urbain, une assistance technique a été fournie pour l'établissement de monographies sur le secteur du logement en Lituanie et en Roumanie et en novembre 2000, avec le concours et l'appui financier du PNUD, pour la préparation de l'étude sur l'administration foncière en Arménie. Une assistance sur les questions de fond a également été fournie pour l'organisation de deux ateliers consacrés au développement des marchés fonciers (Tirana, Albanie, mars 2000); et à la création de marchés de l'immobilier (Madrid, Espagne, septembre 2000).

Promotion de l'investissement

35. L'assistance technique dans ce domaine s'est concentrée sur l'aide apportée pour améliorer le cadre juridique, réglementaire et institutionnel de l'investissement étranger direct (EID) dans les économies en transition d'Europe centrale et orientale et de la CEI. Cette activité a été conduite sous les auspices du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5) qui prépare des guides et des manuels sur l'amélioration de

l'environnement juridique et réglementaire de l'investissement et qui a constitué trois groupes consultatifs d'experts chargés de fournir une assistance technique dans des domaines spécifiques:

- Le Groupe d'experts CET (Construction-Exploitation-Transfert) donne des conseils sur les mesures à prendre pour attirer l'investissement privé dans des services d'infrastructure tels que l'énergie, les télécommunications, les transports, l'eau, l'élimination des déchets et les services d'environnement;
- Le Groupe consultatif sur la protection des droits de propriété intellectuelle aide les gouvernements à améliorer la défense et la protection des droits de propriété intellectuelle afin d'attirer l'investissement dans des secteurs innovants, créatifs et de haute technologie; et
- Le Groupe consultatif de l'immobilier fournit une aide sur les moyens d'attirer les investissements dans les services financiers, le crédit hypothécaire, l'assurance et les services de courtage immobilier.

36. Afin d'améliorer le cadre juridique, réglementaire et institutionnel, les groupes susmentionnés ont fourni une aide sous diverses formes, telle que l'organisation de visites du Groupe consultatif dans les départements ministériels concernés; des activités de formation à l'intention des agents de l'État et autres fonctionnaires; et l'élaboration de projets.

37. En 2000, le Groupe CET a élaboré des directives sur les meilleures pratiques applicables à la promotion de partenariats public/privé dans les secteurs de l'énergie, des transports, des télécommunications, de l'eau et de l'élimination des déchets, du logement et de l'éducation. Ces directives ont été lancées au Forum sur les partenariats public/privé pour le développement des infrastructures (4-5 décembre 2000). Afin d'aider les fonctionnaires à négocier des contrats complexes portant sur l'octroi de concessions, il a été établi une plate-forme de négociation qui explique les clauses principales de ces contrats, définit la notion d'intérêt public et indique comment l'État peut protéger ses intérêts dans les négociations avec des entreprises étrangères ou nationales privées. Le Groupe CET a organisé une réunion consultative avec le Ministre des transports de la République tchèque afin de constituer une équipe spéciale chargée d'accélérer la mise en œuvre des projets de partenariats public/privé (18 juin 2000). Cette réunion a facilité la mise en place, sous l'égide du Ministère des finances, d'une équipe spéciale avec laquelle le Groupe coopérera à l'avenir pour la promotion de projets de partenariat.

38. Le Groupe consultatif sur la protection des droits de propriété intellectuelle a organisé trois réunions consultatives en Estonie (avril 2000), en Lettonie (novembre 2000) et en Lituanie (novembre 2000) avec les ministères et départements intéressés s'occupant de la défense de ces droits dans leurs pays respectifs. Chacune de ces visites consultatives a été précédée d'une étude détaillée conduite par le Groupe sur la défense des droits de propriété intellectuelle dans les pays respectifs. Ces visites ont permis d'améliorer le respect des droits de propriété intellectuelle. À la suite de la visite en Estonie, par exemple, le Gouvernement a lancé un plan d'action comportant des mesures plus énergiques contre le piratage et la contre-façon. Ces visites ont été l'occasion d'une concertation entre tous les acteurs – fonctionnaires de police et des douanes et magistrats du parquet – chargés de l'application des lois et ont ainsi permis d'améliorer la coopération entre ces différents services. De plus, afin d'assurer le suivi de ces consultations et de combler les lacunes constatées lors de ces réunions dans le fonctionnement des services de répression,

le Groupe a organisé deux séminaires de formation destinés, notamment, à des magistrats et à des fonctionnaires de la police et des douanes en Estonie. Une formation est également prévue à l'intention des agents intéressés en Lettonie et en Lituanie.

39. Le Groupe consultatif de l'immobilier s'est efforcé de faire mieux comprendre la nécessité d'améliorer les marchés fonciers dans les économies en transition. Il a organisé à Genève, en avril 2000, une réunion sur le patrimoine foncier en tant qu'actif commercial. En juin 2000, une autre réunion s'est tenue avec des représentants d'organisations internationales et d'ONG sur les moyens d'améliorer la coordination pour la fourniture de l'assistance technique. À la suite de ces initiatives, un document de travail sur les moyens d'améliorer les marchés immobiliers a été présenté sous les auspices du Groupe, et en coopération avec l'Institut royal d'experts immobiliers (RICS), à un séminaire organisé à l'occasion du Forum de l'IEC tenu à Budapest en novembre 2000, puis à la Conférence régionale de la CEE-ONU sur le financement du développement, tenue à Genève les 6 et 7 décembre 2000. Une communication sur des questions de fond a également été présentée au Séminaire sur la «promotion du commerce et de l'investissement des points de vue local et régional» (Genève, Suisse, 2-3 mars 2000), organisé conjointement avec la Fondation pour l'économie et le développement durable des régions d'Europe (FEDRE), où une attention particulière a été accordée au rôle des collectivités territoriales dans le développement de marchés immobiliers efficaces et la promotion d'un environnement propice à l'investissement.

Facilitation du commerce

40. Dans ce domaine, l'assistance aux économies en transition s'est concentrée sur la SECI et la SPECA, qui font l'objet de rubriques distinctes. En particulier, une assistance technique a été fournie pour l'exécution du projet financé par la Banque mondiale visant à faciliter les échanges et les transports dans l'Europe du Sud-Est (TTFSE). Ce projet associe à des prêts pour l'amélioration de l'infrastructure une aide sous forme de dons destinée à la modernisation des douanes et à l'appui à apporter à des opérateurs commerciaux du secteur privé pour la facilitation du commerce. Afin d'assurer que le projet TTFSE bénéficie du ferme soutien du gouvernement participant, un mémorandum d'accord a été signé par les pays qui ont constitué un comité directeur régional composé de ministres des finances et de directeurs généraux des douanes.

41. La coopération s'est poursuivie avec FITPRO, organisme national tchèque chargé de la facilitation du commerce, afin d'aider les pays, en particulier l'Ukraine et le Bélarus, à renforcer l'appui institutionnel en faveur des échanges commerciaux. Un séminaire sur la coopération pour le développement a été organisé en République tchèque dans le cadre d'un contrat conclu avec le PNUD, étant donné que la République tchèque est tenue de passer du statut de pays «bénéficiaire» au statut de pays «donateur», suite à son admission à l'OCDE, et pour satisfaire à l'une des conditions dont dépend l'adhésion à l'Union européenne.

42. Une assistance technique a continué d'être fournie dans le cadre du projet portant sur «Le renforcement des capacités pour améliorer le financement du commerce et les perspectives d'investissement dans le secteur du bois en Russie», en cours d'exécution dans les régions d'Arkhangelsk et de Saint-Pétersbourg en Fédération de Russie. Le projet porte sur les aspects suivants: pratiques de gestion durable dans l'industrie du bois en Russie; techniques novatrices

de financement du commerce; renforcement des capacités pour le développement des investissements étrangers; et opérations portuaires concernant le bois.

43. Dans le cadre de ce projet, les réunions suivantes ont eu lieu en 2000: Table ronde sur la logistique des opérations portuaires et la coopération douanière concernant le bois (Saint-Pétersbourg, 3-10 février); Forum sur la logistique portuaire pour les opérations concernant le bois (Rotterdam, 21-25 février); Tables rondes sur le commerce du bois (La Haye, 23 mai; Arkhangeslk, 26-30 juin; Saint-Pétersbourg, 3-4 juillet; et La Haye, 24 novembre); Atelier sur la logistique de l'utilisation durable de la biomasse (Arkhangel'sk, 4-7 septembre); et Table ronde sur la logistique du commerce du bois (Saint-Pétersbourg, 11-12 septembre).

44. Une communication sur des questions de fond a également été présentée au séminaire sur «Les aspects pratiques de l'élimination des obstacles à un financement efficace des échanges dans les économies en transition» (Riga, 26-27 mai 2000), dont les objectifs étaient les suivants: recenser les obstacles à un financement sans entrave des échanges dans les économies en transition; rechercher les solutions à apporter aux problèmes actuels, y compris de nouveaux systèmes de financement des exportations; et formuler des recommandations à l'intention des organismes publics concernés. Le Séminaire a été organisé en collaboration avec le secteur privé et, en particulier, avec la Baltic Transit Bank de Riga, qui a coparrainé cette activité.

Transports

45. Une assistance technique a continué d'être fournie au projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) et au projet de chemin de fer transeuropéen (TER), la CEE étant signataire des accords relatifs au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération dans le cadre des projets TEM et TER et chargée de l'appui technique et administratif aux deux projets. L'aide fournie à ce titre aux pays participant aux projets TEM et TER a revêtu diverses formes: organisation et tenue de réunions, élaboration de documents, contacts avec d'autres gouvernements et institutions pour la coopération avec les projets ou l'appui aux projets, et rapports présentés aux organes de la CEE sur l'état d'avancement des projets, tenue de réunions avec des gouvernements ou des entités gouvernementales pouvant éventuellement participer aux projets ou en devenir membres.

46. Dans le cadre du Programme de travail de la Zone de transport paneuropéenne de la mer Noire (ZTPE), une assistance technique a été fournie pour l'établissement d'un questionnaire destiné au Groupe de travail sur l'infrastructure des transports concernant le raccordement des ports et de leur hinterland aux corridors de transport, et d'un Mémoire d'accord destiné au Groupe de travail sur l'harmonisation des aspects institutionnels des procédures de transport et des régimes douaniers, Mémoire d'accord qui portait sur la facilitation du transport routier de marchandises dans la région de la mer Noire. Une communication sur des questions de fond a été également présentée à un Groupe de travail spécial des experts des douanes, communication qui traitait des solutions à apporter aux problèmes du passage des frontières dans la région, en mettant l'accent sur les mécanismes de coopération entre les services de contrôle aux frontières, la publication des règlements douaniers, la simplification des règlements et formalités douanières et l'organisation de stages régionaux de formation à l'intention du personnel des douanes. Une assistance technique a également été fournie au Kazakhstan dans le cadre du Séminaire sur l'application de la Convention TIR organisé à l'intention des douanes du Kazakhstan (Almaty, 26-27 octobre 2000).

47. Dans le cadre du projet de route entre l'Adriatique et la mer Ionienne, mis en place sous les auspices du Pacte de stabilité, une assistance technique a été fournie pour étudier l'aménagement de la Route d'une longueur de 1 150 km allant de Trieste (Italie) à Ioannina (Grèce). Une assistance technique (établissement de l'ordre du jour, conseils pour la définition des orientations stratégiques et rédaction du protocole) a également été fournie à la deuxième Réunion d'experts (Grèce, 28-29 septembre 2000). La Réunion a constitué un comité de coordination technique chargé de définir le cahier des charges d'une étude de préaisabilité de la Route, de réunir les données nécessaires, de proposer un plan de travail et de rechercher des financements auprès d'institutions financières internationales.

48. Une communication sur des questions de fond a été présentée à la deuxième Conférence internationale Europe-Asie sur les transports (Saint-Petersbourg, Fédération de Russie, 12-13 septembre 2000). Un document commun CEE-CESAP et un document distinct sur les faits récents survenus à la CEE qui intéressent la Conférence ont été présentés; un atelier a été coprésidé; et le texte de la déclaration de la Conférence a été établi. Les principales recommandations de la Conférence concernaient la création de quatre corridors de transport Europe-Asie et la formulation d'un projet de train pilote dans certains corridors.

49. Un exposé sur les difficultés potentielles liées au financement privé des infrastructures de transport, ainsi que les recommandations récemment publiées par le Groupe CET (Construction-Exploitation-Transfert) de la CEE-ONU, a été récemment présenté au Séminaire international (Kiev, Ukraine, 23-26 mai 2000) organisé dans le contexte du projet TACIS visant à améliorer les flux de trafic dans les corridors de transport paneuropéens II et IX. L'objectif du Séminaire, auquel ont participé des délégués du Bélarus, de la République de Moldova, de la Fédération de Russie et d'Ukraine, ainsi que des représentants d'organisations internationales, est d'établir une liste de projets pouvant bénéficier de financements bancaires en vue de leur mise au point et de leur présentation aux institutions internationales de financement.

50. Une assistance sous forme de conseils et des informations ont été fournies aux autorités tchèques et slovaques sur les activités de transport organisées dans le cadre de l'initiative SECI et du Programme SPECA, ainsi que sur les initiatives prises récemment pour le développement des liaisons Europe-Asie. En outre, une mission consultative, qui s'est rendue en Ouzbékistan, a examiné les progrès réalisés en ce qui concerne l'adhésion de ce pays aux instruments juridiques de la CEE-ONU relatifs au transport international, proposé une liste prioritaire d'instruments supplémentaires auxquels l'Ouzbékistan pourrait envisager d'adhérer, et présenté plusieurs initiatives récentes intéressant le transport international, notamment les propositions concernant les corridors de transport Europe-Asie, le Programme SPECA, le Programme CEMN, la Zone de transport paneuropéenne (ZTPE) de la mer Noire et l'initiative SECI.

51. Suite à une décision prise à la réunion des secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales en septembre 1999, un projet sur le renforcement des capacités par le biais de la coopération pour la création de liaisons interrégionales de transport terrestre et de transport terrestre et maritime a été établi et présenté pour financement au Compte des Nations Unies pour le développement. Le projet a été approuvé et devrait démarrer en 2002.

Statistiques

52. Les activités opérationnelles dans ce domaine se sont concentrées sur la fourniture d'une assistance technique aux économies en transition pour la conduite des recensements de population, l'adoption de techniques d'information statistique, l'amélioration des statistiques macroéconomiques, la communication et le suivi des indicateurs sociaux.

53. En particulier, une assistance technique a été fournie à l'Albanie dans le cadre du Groupe international d'experts pour la préparation du recensement de la population et du logement d'avril 2001. La CEE a activement participé à la réunion du Groupe tenue à Tirana en décembre 2000. Cette assistance s'est poursuivie en 2001 et comporte la définition de priorités pour le renforcement futur du système de statistique de l'Albanie.

54. Toutes les activités opérationnelles sur les technologies de l'information statistique ont été conduites dans un cadre multilatéral, en étroite coopération (y compris pour le financement) avec Eurostat, l'OCDE, le FMI, etc. La CEE-ONU a organisé des ateliers sur les systèmes intégrés d'information statistique (Riga, mai 2000), l'édition des données statistiques (Cardiff, octobre 2000), les métadonnées statistiques (Washington D.C., novembre 2000), la diffusion des données statistiques aux médias (Voorburg, septembre 2000).

55. L'assistance technique en matière de statistiques macroéconomiques s'est concentrée sur l'organisation de réunions spéciales consacrées aux problèmes de la comptabilité nationale et destinées aux pays en transition de l'Europe centrale et orientale et de la CEI, en coopération (y compris pour le financement) avec l'OCDE (Genève, avril 2000; Paris, septembre 2000); de consultations sur les comparaisons de prix (parités de pouvoir d'achat) en coopération (y compris pour le financement) avec Eurostat, l'OCDE et le Comité statistique de la CEI (Genève, octobre 2000); d'un séminaire sur les statistiques agricoles organisé avec Eurostat à l'intention des pays en transition et des pays membres de la CEI (Luxembourg, juillet 2000).

56. Un projet lancé en 2000 sur la communication et le suivi des indicateurs sociaux dans les pays en transition a été officiellement approuvé au début de janvier 2001 et a bénéficié d'un financement du PNUD. Il est axé sur le développement de systèmes de suivi de l'évolution sociale et l'appui à la base de données statistiques des rapports nationaux sur le développement humain (trois rapports sous-régionaux, et des services consultatifs bilatéraux fournis par les consultants sont prévus pour 2001); l'appui aux statistiques sur les femmes (un site statistique Internet sur les femmes sera mis en place sous les auspices d'une équipe spéciale composée de six pays); et la définition d'indicateurs statistiques de la sécurité humaine (les projets d'étude sur l'Europe du Sud-Est et l'Asie centrale seront achevés en 2001; ils compléteront une étude analogue, achevée en novembre 2000, qui porte sur le Caucase). Les premier et troisième volets du projet seront axés sur certains groupes de pays (du Caucase, d'Europe centrale, d'Europe du Sud-Est et d'Europe orientale, tels que l'Ukraine et la République de Moldova).

Autres domaines

57. Une assistance technique a été fournie et des communications sur des questions de fond ont été présentées aux manifestations suivantes organisées dans d'autres secteurs: Atelier sur l'évolution du rôle des forêts domaniales (Sagadi, Estonie, 5-8 avril 2000); Conférence internationale sur un climat propice aux investissements pour exploiter les sources d'énergie

renouvelables en Asie centrale (Bishkek, Kirghizistan, 18-19 mai 2000); Conférence internationale sur le transfert de technologie pour le développement économique: l'expérience des pays en transition (Zagreb, Croatie, 19-20 juin 2000); Atelier international sur le développement durable de la commercialisation des produits forestiers autres que le bois dans les pays en transition vers l'économie de marché (Chisinau, République de Moldova, 23-27 octobre 2000); et Atelier sur les normes de qualité dans l'agriculture (Moscou, Fédération de Russie, 24-27 octobre 2000).

II. ASSISTANCE TECHNIQUE À DES GROUPES DE PAYS SOUS-RÉGIONAUX

Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)

58. Une assistance technique a continué d'être fournie à la SECI pour l'aider à s'acquitter de ses tâches consistant à encourager la coopération entre les pays de la région et à faciliter l'accès de l'Europe du Sud-Est aux processus d'intégration européenne. Cette assistance est concentrée sur les projets évoqués ci-après, dont certains ont donné des résultats positifs. L'année dernière, les activités entreprises dans le cadre de plusieurs projets de la SECI ont été en grande partie reprises par le Pacte de stabilité.

59. *Facilitation du passage des frontières – Mesures visant à surmonter les difficultés pratiques (pays chef de file – Grèce).* Conformément au Mémoire d'accord sur la facilitation du transport international de marchandises par route dans la région de la SECI (avril 1999), il a été constitué un Comité régional du transport routier chargé d'assurer la coordination et le contrôle approprié de l'application du Mémoire d'accord. À sa troisième session, tenue en Grèce en octobre 2000, le Comité a noté en particulier que la plupart des Parties au Mémoire seraient en mesure, à compter du 1^{er} janvier 2001, de libéraliser l'accès au marché international des transports par route pour les véhicules routiers de transport de marchandises dits «verts» et «plus verts et plus sûrs». Les États participant à la SECI ont mis en place des organismes nationaux chargés de la facilitation du commerce, priorité étant accordée à la simplification des procédures et à la promotion d'interfaces efficaces entre secteur privé et secteur public (Comités PRO). Il a été également constitué une association des Comités PRO (SECIPRO) qui sert de cadre pour les échanges de vues sur les questions d'intérêt mutuel.

60. *Développement de l'infrastructure des transports sur les principaux itinéraires internationaux (pays chef de file – Bulgarie).* Les activités relevant de ce projet se sont concentrées sur l'élaboration de listes de projets de courte et longue durée dans le domaine de l'infrastructure des transports, aux fins de présentation à la table de travail II du Pacte de stabilité, en vue de leur financement éventuel. À ses réunions de mars 2000 à Bruxelles et du 3 mai 2000 à Rome, le Pacte de stabilité a approuvé et mis au point les Modules de projets à entreprendre rapidement et à moyen terme. Plus de la moitié des ressources des deux Modules ont été allouées à des projets d'infrastructure. À cet égard, les États participant au Groupe des projets ont reconnu, lors de sa réunion tenue à Sofia les 18 et 19 mai 2000, qu'il était nécessaire de mettre en place un cadre d'échanges distinct dans la structure du Pacte de stabilité afin de suivre, au nom du Pacte, l'exécution des projets d'infrastructure. Le Groupe a donc publié une déclaration conjointe adressée au Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité, dans laquelle les participants exprimaient «... leur volonté d'assister le Pacte, en tant que Groupe de travail, dans l'exécution des projets concernant l'infrastructure et les opérations».

61. Dans le cadre de ce projet, une assistance technique a été fournie au Groupe de travail spécial sur la réduction des temps d'attente des trains-navettes aux frontières, qui a tenu ses sixième et septième réunions, respectivement, les 11 et 12 mai 2000 à Sofia, et les 9 et 10 novembre à Dobrinishte, Bulgarie. Le Groupe de travail spécial a établi une liste de propositions visant à améliorer la circulation des trains-navettes et à accroître le nombre de passagers et le volume de marchandises transportées en trafic ferroviaire international. Il s'est également intéressé, notamment, aux aspects suivants: i) données à communiquer avant l'arrivée des trains en gare frontière; ii) matériel technique à utiliser pour la transmission de données entre les gares frontières de pays voisins; et iii) création de trois comités bilatéraux des services de police, des douanes et des chemins de fer dans chacune des gares frontières, afin d'examiner et de régler les problèmes posés par le passage des frontières.

62. *Interconnexion des réseaux de transport du gaz naturel, diversification des sources d'approvisionnement en gaz et amélioration de la sécurité de l'approvisionnement dans l'Europe du Sud-Est (pays chef de file – Bosnie-Herzégovine).* Une assistance technique a été fournie afin d'assurer le rétablissement et la sécurité de l'approvisionnement de la Bosnie-Herzégovine en gaz naturel pendant l'hiver 1997/1998, après quoi le projet a été mis en sommeil, la demande de gaz naturel étant inexistante dans la région. Des consultations ont débuté l'année dernière avec les autorités de Bosnie-Herzégovine afin de reprendre les activités relevant de ce projet de manière à diversifier l'approvisionnement de la région en gaz naturel, comme il était recommandé dans l'étude de pré faisabilité conduite par le Groupe de travail chargé du projet. Il a été envisagé de fusionner ce projet en sommeil avec le projet régional sur «L'étude du réseau de gaz naturel» qui doit être financé dans le cadre du Pacte de stabilité.

63. *Lutte contre la criminalité transfrontière et la corruption (pays chef de file – Roumanie).* L'assistance technique fournie dans le cadre de ce projet a abouti à la création d'un Centre régional afin d'appuyer les échanges d'informations entre les administrations des douanes et les services nationaux de police. Le Centre régional de la SECI pour la lutte contre la criminalité transfrontière a été officiellement ouvert à Bucarest (Roumanie) en octobre 2000. Son personnel se compose de fonctionnaires chargés d'assurer la liaison, qui sont désignés par les États parties et les États coopérant à la SECI. Il relève d'un Comité mixte de coopération (JCC), composé de représentants des autorités désignées des États participants, chaque partie disposant d'une voix au Comité. OIPC-Interpol et l'Organisation mondiale des douanes exercent des fonctions de Conseiller permanent auprès du JCC, les États et institutions coopérants, y compris la CEE-ONU ayant le statut d'observateur.

64. *Programme de remise en état des cours d'eau, des lacs et des mers voisines (pays chef de file – Autriche).* Les activités environnementales entreprises jusqu'en 1999 dans le cadre de la SECI ont été en grande partie reprises par le Pacte de stabilité. Elles se sont déroulées dans le cadre de programmes de remise en état de l'environnement pour la région de l'Europe du Sud-Est (REReP), programme dirigé par l'Équipe spéciale Environnement de l'Europe du Sud-Est à laquelle la CEE participe. Les trois projets suivants du REReP sont en cours d'élaboration sous les auspices de la CEE:

- Programme global commun de protection environnementale de l'eau pour la région adriatique/ionienne. Ce projet a été lancé avec la Croatie comme pays chef de file, et une réunion d'experts de haut niveau à laquelle ont participé tous les pays de l'Adriatique et de la mer Ionienne a eu lieu à Split en mai 2000, avec un appui

financier de l'Italie et de l'IEC. Les conclusions de cette réunion ont obtenu l'aval politique de l'Initiative de l'UE sur la coopération et la sécurité dans la région adriatique/ionienne. Le projet, qui sera exécuté en coopération avec le PNUE et le Plan d'action pour la Méditerranée, peut servir de cadre pour plusieurs autres projets de protection et de gestion environnementales des bassins versants dans le bassin hydrographique de l'Adriatique.

- Programme de zones de démonstration de projets environnementaux à l'échelon des municipalités en Europe du Sud-Est. Ce projet est en préparation avec la Roumanie comme pays chef de file. Il a pour but de définir des mécanismes de financement adaptés à des projets d'infrastructure pour le traitement des eaux et des déchets dans les municipalités de petite et moyenne dimension, groupe cible particulièrement désavantagé en termes de savoir-faire et de ressources financières. Le Conseil consultatif des entreprises pour l'Europe du Sud-Est a récemment donné son aval et le NMCP (Programme néerlandais de coopération dans le domaine de la gestion), avec lequel la CEE a récemment conclu un mémorandum d'accord, sera sans doute un partenaire important.
- Appui pour la ratification et l'application des Conventions de la CEE-ONU. Ce projet sera réalisé avec la Bosnie-Herzégovine comme pays chef de file. Il prendra la forme d'un atelier national de formation complété par des activités de suivi (projet pilote), et démarrera en Bosnie-Herzégovine. D'autres pays (Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine) pourront y participer ultérieurement.

65. *Réseau de zones de démonstration d'efficacité énergétique en Europe du Sud-Est (pays chef de file – Hongrie).* Les activités relevant de ce projet ont servi de base pour la mise au point du projet de «Réseau régional pour l'utilisation efficace des ressources énergétiques en Europe du Sud-Est». Une version mise à jour du projet a été présentée, pour financement, à la Table de travail II du Pacte de stabilité chargée de la reconstruction, du développement et de la coopération économiques.

66. *Interconnexion des réseaux de transport d'électricité (pays chef de file – Ex-République yougoslave de Macédoine).* Dans le cadre de ce projet fédérateur, une assistance technique a été fournie au sous-groupe chargé du «système de téléinformation entre centres nationaux de dispatching en Europe du Sud-Est».

67. *Arbitrage commercial et médiation (pays chef de file – Slovénie).* L'assistance technique fournie dans le cadre de ce projet a comporté l'organisation, en février 2000, d'un échange de vues sur le projet de la SECI à l'occasion de la réunion du Groupe consultatif de la CEE-ONU sur l'arbitrage commercial international (qui s'est achevée par la décision de contribuer à l'élaboration et à l'examen des directives et du cadre d'évaluation des résultats attendus du projet de la SECI); la fourniture d'une aide au secrétariat de la SECI afin de faciliter le recrutement des membres du Groupe et la rédaction de divers documents de travail; et la fourniture d'appuis techniques lors des réunions du Groupe chargé du projet.

68. Étant donné l'importance croissante des activités de la CEE-ONU pour la création de partenariats public-privé, les organisateurs du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ont invité la Commission à présenter une proposition en vue d'un programme spécial de promotion

des partenariats public-privé dans la région. La proposition a été mise au point et présentée à la réunion de l'équipe chargée du projet au nom du Pacte d'investissement du Pacte de stabilité, lors d'une réunion tenue le 3 juillet 2000 au Foreign and Commonwealth Office du Gouvernement du Royaume-Uni. L'équipe du projet a accepté la proposition, et une initiative phare régionale du Pacte d'investissement du Pacte de stabilité a été lancée lors du Forum de la CEE-ONU sur les partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure (Genève, 4-5 décembre 2000). Le programme prévoit une aide dans trois domaines: cadres juridique et réglementaire, renforcement des capacités, mise au point de projets pilotes. Le projet associera, dans le cadre d'une alliance pour les partenariats public-privé, d'autres organisations internationales s'intéressant à des activités analogues, notamment la BERD, l'UE, l'OCDE et la Banque mondiale.

Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA)

69. Une assistance technique a continué d'être fournie pour la mise en œuvre du Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA), en étroite coopération avec la CESAP. La mise en œuvre du programme SPECA est entrée dans une nouvelle phase avec la présentation officielle dont il a fait l'objet à Almaty, le 27 avril 2000. Les États participants ont réaffirmé leur volonté de recourir au programme pour renforcer la coopération entre les économies des pays d'Asie centrale afin d'accélérer leur développement économique et leur intégration aux économies des pays d'Europe et d'Asie. Les objectifs à long terme du programme, ses structures, ses mécanismes de mise en œuvre et de financement ont été arrêtés d'un commun accord et ont trouvé leur expression dans le document conceptuel du SPECA.

70. Lors de la réunion de présentation, les représentants du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, de la CEE-ONU et de la CESAP ont approuvé l'orientation générale du programme pour l'avenir immédiat. Ils ont indiqué que le document conceptuel du SPECA pouvait servir de cadre à la fois pour l'intégration régionale des économies d'Asie centrale et pour leur intégration efficace dans les relations économiques mondiales. Les activités des groupes de travail du SPECA responsables des projets ont été évoquées et ont suscité un vif intérêt. La première session du Conseil consultatif régional du SPECA, tenue le 8 février 2001 à Almaty, a été précédée d'activités préparatoires. La session a fait le point de l'état d'avancement du programme et défini l'orientation stratégique de ses activités.

71. Dans le cadre de ce programme, une aide fonctionnelle a été également fournie pour l'exécution des trois projets suivants: Utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et des ressources en eau de l'Asie centrale (pays chef de file – Kirghizistan); Infrastructure des transports et facilitation du passage des frontières (pays chef de file – Kazakhstan); et Conférence économique internationale (pays chef de file – Tadjikistan). Les résultats obtenus dans le cadre de ces projets sont résumés ci-dessous. Aucune activité concrète n'a encore été entreprise dans le cadre des deux autres projets inclus dans le programme, qui ont pour pays chef de file, respectivement, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. En fait, les représentants de ces pays n'ont pas participé aux travaux relevant des trois projets susmentionnés.

72. *Utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et des ressources en eau de l'Asie centrale.* Ce projet est le seul à avoir bénéficié d'un financement extérieur – un montant de 1,75 million de dollars accordé pour 2000-2002 par le Compte pour le développement

des Nations Unies. Deux réunions du Groupe de travail responsable du projet ont eu lieu à Bishkek (Kirghizistan) en avril et novembre 2000, respectivement. Deux ateliers sur les ressources énergétiques et les ressources en eau se sont tenus à Bishkek du 14 au 16 novembre 2000. Le résultat le plus notable de l'exécution du projet a été la décision d'entreprendre une étude sur «L'utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques en Asie centrale» et l'élaboration ultérieure d'un plan d'action stratégique régional sur l'eau et l'énergie en Asie centrale. Les travaux ont démarré en vue de la création de zones de démonstration d'efficacité énergétique à Almaty et Bishkek.

73. En septembre 2000, une réunion consultative a eu lieu à Genève, à l'invitation de la CEE, sur le thème «Promotion des activités régionales dans le domaine de la gestion de l'eau dans la région de l'Asie centrale». Les représentants d'environ 20 programmes donateurs y ont participé. Les objectifs stratégiques de cette réunion étaient de présenter des informations sur les activités des programmes pertinents en cours dans la région, d'évaluer les résultats obtenus et les obstacles rencontrés, et d'étudier la possibilité d'améliorer l'efficacité et la coordination des activités des donateurs grâce à des échanges d'informations. Il a été décidé que la CEE et l'OSCE joueraient le rôle de centres de liaison pour les échanges d'informations en constituant une base de données et en organisant des réunions occasionnelles rassemblant donateurs et parties prenantes.

74. *Conférence économique internationale sur le Tadjikistan dans le contexte régional de l'Asie centrale.* Deux réunions du Groupe de travail responsable du projet ont eu lieu à Dushanbe (Tadjikistan) en mars et octobre 2000. L'assistance technique s'est concentrée sur l'élaboration d'une stratégie à moyen terme de reconstruction, de relèvement et de réforme économique, d'une stratégie de coopération économique sous-régionale entre les économies d'Asie centrale, d'un plan d'action et de projets d'investissement aux fins de présentation à la Conférence économique internationale prévue pour les 15 et 16 octobre 2001.

75. *Développement de l'infrastructure des transports et facilitation du passage des frontières.* Deux réunions du Groupe de travail responsable du projet ont eu lieu à Almaty (Kazakhstan) en avril et octobre 2000. L'assistance technique s'est concentrée sur l'établissement d'une liste de projets d'investissement prioritaires de portée régionale dans les infrastructures de transport; la préparation d'un séminaire prévu pour 2001, organisé en commun par le SPECA et l'Union internationale du transport routier et consacré aux problèmes d'importance économique posés par le transport routier; la création de comités nationaux de facilitation du commerce et des transports; et l'élaboration d'un mémorandum d'accord du SPECA sur la facilitation du transport international de marchandises par route dans la région.

76. Les manifestations suivantes ont également été mises à profit pour faire connaître les activités de la SPECA: Sommet économique 2000 de l'Eurasie (Almaty, 26-28 avril 2000); réunion de l'OSCE à l'intention des pays d'Asie centrale sur le partage de l'information (Vienne, Autriche, 18 juillet 2000); Conférence de la Banque asiatique de développement sur la coopération entre pays d'Asie centrale dans le secteur des transports (Almaty, Kazakhstan, 26-27 septembre 2000); et consultations avec le Centre international des technologies bancaires et financières (Moscou, Fédération de Russie, 29 septembre 2000). En mars 2000, des contacts ont été établis avec le Centre européen George C. Marshall pour les études sur la sécurité, et la question de la participation du Centre au SPECA a été examinée. À la suite de ces contacts, le Conseiller régional a été invité à présenter le principal exposé consacré aux problèmes

des risques économiques et écologiques lors de la Conférence organisée sur le thème «Promouvoir la stabilité en Asie centrale» (Tashkent, 15-19 mai 2000).

Coopération économique de la mer Noire (CEMN)

77. La fourniture d'une assistance technique s'est poursuivie, essentiellement dans les domaines du développement des PME et de l'infrastructure des transports. Afin de jeter les bases d'une plus étroite collaboration, les travaux se sont poursuivis sur l'élaboration d'un accord de coopération entre la CEE-ONU et la CEMN, afin d'étendre la coopération à des secteurs tels que l'analyse économique et les statistiques, la protection de l'environnement, l'énergie durable, les transports intérieurs, le commerce, l'industrie et l'entrepreneuriat.

78. Une communication sur des questions de fond a été présentée aux deuxième et troisième réunions du Conseil des Ministres des affaires étrangères de la CEMN (Chisinau, 27 avril 2000, et Bucarest, 20 octobre 2000) et à la Conférence sur les possibilités de développement commercial dans la CEMN (Yalta, 7-9 septembre 2000).

79. L'assistance d'experts et un appui technique ont été fournis pour l'organisation des ateliers suivants, organisés avec l'aide financière de la Fondation Konrad Adenauer: La protection de l'environnement et les PME (Bakou, Azerbaïdjan, 30-31 mars 2000); Le rôle du microcrédit, des fonds de garanties et des petits établissements de crédits (Sofia, Bulgarie, 11-12 mai 2000); Le rôle des PME dans les activités commerciales liées à l'agriculture et le développement rural (Tbilissi, Géorgie, 28-29 septembre 2000); et Le transfert de technologie et les PME (Thessaloniki, Grèce, 29 novembre–2 décembre 2000).

80. Dans le domaine des transports, une assistance technique a été fournie au Groupe de travail des transports de la CEMN pour la préparation du Plan d'action de la CEMN dans le domaine des transports et la mise au point d'un Mémoire d'accord sur la facilitation du transport routier de marchandises dans la région de la CEMN. Des actions de promotion ont été entreprises afin d'accélérer l'adhésion des États membres de la CEMN aux instruments juridiques de la CEE.

Initiative de l'Europe centrale (IEC)

81. Une assistance technique a continué d'être fournie dans le cadre du «Programme de coopération CEE-IEC sur l'intégration européenne», conformément à l'Accord de coopération signé en mai 1998 entre la CEE et l'IEC. Faisant appel à la méthode mise au point par la CEE et l'IEC pour l'étude des possibilités d'investissement, des activités ont été entreprises en commun pour la promotion de l'investissement. Les moyens utilisés sont notamment l'établissement de portefeuilles de projet, leur présentation aux institutions financières, la participation à diverses réunions, et dans certains cas, à leur organisation.

82. L'apport le plus marquant de la CEE a été sa contribution au Forum économique organisé à l'occasion du Sommet annuel de l'IEC (Budapest, 22-25 novembre 2000). Plusieurs fonctionnaires de la CEE ont activement participé aux travaux en jouant le rôle de modérateurs, en faisant des exposés sur des questions de fond et en présidant diverses séances. Une publication spéciale intitulée «*Through the Looking Glass*» («*À travers le miroir*»), produite spécialement par la CEE à l'intention du Forum, a été présentée et distribuée aux participants.

Une déclaration de l'IEC intitulée «Les PME à l'aube du XXI^e siècle», dont l'initiative est due à la CEE, a été adoptée par la Réunion ministérielle le 24 novembre 2000.

83. En 2000, plus de 100 propositions de projet ont été recueillies, analysées et traitées. Afin de faire connaître le portefeuille de projets de l'IEC, la liste des projets figurant dans le portefeuille de l'IEC et des précisions sur certaines propositions de projet ont été envoyées à 30 institutions financières (y compris la BERD et la SFI/Banque mondiale). Une première réponse reçue de ces institutions indique que les projets de l'IEC les intéressent et des négociations préliminaires se sont engagées sur diverses propositions (8 institutions financières ont manifesté leur intérêt pour 11 projets).

84. Les travaux se sont poursuivis sur le projet intitulé «Microfinancement et services consultatifs pour les zones rurales d'Albanie», axé sur l'octroi de microcrédits, appuyés par des services consultatifs, à de petits entrepreneurs locaux et à de petites entreprises familiales de villages albanais, les zones d'accueil de réfugiés bénéficiant d'une attention particulière. L'IEC a ouvert un crédit de 252 000 dollars pour l'exécution de ce projet pilote, réalisé avec le concours de la CEE et du Fonds albanais de développement rural. Le décaissement des prêts a déjà commencé.

85. Une assistance technique a été fournie, dans le cadre de l'Initiative de l'Europe centrale, à la Fondation pour le développement de marchés de gros pour l'élaboration d'une proposition de projet d'assistance technique qui serait financé par l'IEC et la BERD. Ce projet d'assistance technique a pour but de faciliter le démarrage et la viabilité des projets relatifs aux marchés de gros mis en œuvre par la BERD. Ce résultat peut être obtenu en améliorant les compétences gestionnaires et techniques, ainsi que l'accès aux ressources, en établissant des liaisons commerciales dans une perspective d'exportation, et en renforçant les moyens techniques à la disposition des marchés de gros afin d'assurer la viabilité des opérations dans la phase finale du projet d'assistance technique et au-delà.

86. La CEE a présenté des communications sur des questions de fond au Comité des coordonnateurs nationaux de l'IEC (Genève, 6-8 mars 2000); au Forum régional 2000 sur l'investissement qui avait pour thème «L'infrastructure économique de l'Europe du Sud-Est» (Sarajevo, 21-22 mars 2000); et à la Conférence internationale sur le financement des PME (Bled, 10-12 octobre 2000). La coopération sur les thèmes suivants s'est également poursuivie, à savoir: promotion des femmes chefs d'entreprise, droit de la concurrence et développement des marchés immobiliers (suivi des tables rondes organisées dans le cadre du Forum économique lors du Sommet de l'IEC de Budapest); meilleures pratiques pour favoriser l'éclosion d'entreprises: activité complémentaire à l'appui des services consultatifs aux entreprises – projet sur les services consultatifs aux entreprises; centre de diffusion de la CEE sur les meilleures pratiques de développement de l'entreprise et les enseignements à en tirer; identification de propositions de projets d'investissement sur l'efficacité énergétique dans le cadre de la méthodologie pour l'étude de possibilités de projets (POM).

Communauté d'États indépendants (CEI)

87. Une assistance technique a continué d'être fournie dans le cadre du Mémorandum sur les relations de travail entre la CEE et le Comité économique inter-États de l'Union économique de la CEI, signé en avril 1997. La coopération avec les organes de la CEI a été profondément

marquée par les mutations en cours dans cette organisation pour tenir compte des nouvelles réalités des relations entre États postsoviétiques. Des consultations ont eu lieu en avril et septembre 2000 avec le Secrétaire exécutif de la CEI sur les problèmes de la coopération entre les deux organisations après la restructuration de la CEI et de ses organes directeurs, consultations qui se sont accompagnées d'échanges d'informations sur la nouvelle structure et les priorités de la CEI, et sur les domaines de coopération les plus prometteurs entre les deux organisations, en particulier dans le cadre du Programme SPECA.

88. Une deuxième phase du projet «Efficacité et sécurité énergétiques dans la CEI» a démarré. Une réunion du Groupe d'experts de la CEI s'est tenue à Genève, du 31 octobre au 2 novembre 2000, avec le secrétariat du comité exécutif de la CEI. Trois réunions du Groupe spécial responsable du projet et chargé de l'étude sur «Les économies d'énergie en tant que facteur d'amélioration de la sécurité énergétique des pays de la Communauté d'États indépendants» se sont tenues à Moscou les 10 et 11 février 2000, les 15 et 16 mai 2000 et les 26 et 27 octobre 2000, respectivement. Une version finale de l'étude a été approuvée par 11 gouvernements des pays participants et présentée le 31 octobre 2000 à la dixième session du Comité de l'énergie durable.

89. Une assistance technique et des informations sur les activités pertinentes de la CEE ont été fournies à la Communauté interétatique eurasiennne du charbon et des métaux sur divers aspects de la coopération technique en vue de l'utilisation du gaz méthane des mines de charbon pour la production d'électricité.

90. Les contacts se sont poursuivis avec le Conseil inter-États de la CEI chargé de la normalisation, de la certification et de la métrologie. Des communications sur les activités de normalisation de la CEE-ONU ont été présentées aux sessions du Conseil tenu en juin 2000 à Tbilissi (Géorgie) et en octobre 2000 à Lvov (Ukraine).

91. Des consultations préliminaires ont eu lieu avec le Comité consultatif de la CEI sur les petites entreprises afin de fournir une assistance technique et des conseils pour la formulation d'une déclaration de la CEI sur les petites entreprises, ainsi qu'un appui général à ce comité pour la promotion des petites entreprises.

92. À la suite de consultations avec le Comité de statistique de la CEI, la CEE et la CEI ont décidé d'organiser en 2001 à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), à l'intention des pays membres de la CEI et avec le concours de l'OCDE, un séminaire consacré à des aspects spécifiques de la comptabilité nationale.

Région de la Méditerranée

93. À la suite des recommandations formulées par la Commission à sa cinquante-cinquième session en mai 2000, les trois propositions suivantes de projets interrégionaux CEE/CEA/CESAO ont été étudiées en commun: échange de données d'expérience et de meilleures pratiques sur des modes alternatifs de financement de projets relatifs aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables; renforcement des capacités pour la facilitation du commerce et le commerce électronique dans la région de la Méditerranée; eau et environnement.

94. Dans le cadre du projet sur l'énergie, une proposition concernant les «modes alternatifs de financement des projets relatifs aux sources d'énergies nouvelles et renouvelables», axée sur les échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les pays de la région de la Méditerranée, a été présentée aux autorités nationales compétentes, auxquelles il a été demandé d'appuyer la proposition et de communiquer le nom d'une institution pouvant faire fonction de centre de liaison national pour ce projet. Comme indiqué dans la proposition, la deuxième étape sera la mise en place d'un réseau régional de parties prenantes et l'organisation d'un atelier pour permettre aux partenaires de lancer officiellement le réseau et de définir ses priorités.

95. La proposition relative à la facilitation du commerce et au commerce électronique, qui s'appuie sur l'expérience de la CEE dans ce domaine, a été remaniée à la suite des réponses reçues de certains partenaires et parties prenantes, notamment de la CNUCED, de l'UE et de l'AELE. L'initiative portera sur les échanges commerciaux entre les pays méditerranéens de la CEE, de la CEA et de la CESAO qui ne sont pas membres de l'Union européenne. Des contacts ont été pris avec la CNUCED pour étudier d'éventuelles synergies. L'objectif final du projet est d'accroître la compétitivité des entreprises locales sur les marchés régionaux et mondiaux en simplifiant et en harmonisant les procédures d'un bout à l'autre de la chaîne des transactions; en développant le recours à la télématique et à l'informatique dans l'administration et le commerce; et en facilitant la participation des PME à la cyberéconomie. Le projet, dont le budget serait de 600 000 dollars, a été ajouté à la liste des propositions soumises pour financement au Compte pour le développement des Nations Unies (exercice biennal 2002-2003). Plusieurs États membres se sont déclarés prêts à examiner des demandes de financement supplémentaire pour des éléments spécifiques du projet. Malte a fait part de son intention d'accueillir le séminaire initial afin de susciter un plus large intérêt et une meilleure compréhension parmi les pays de la région.

96. Sous les auspices de la CESAO, une réunion d'un groupe d'experts à laquelle ont participé des experts de l'eau et de l'environnement appartenant aux secrétariats des trois commissions régionales s'est tenue à Sharm El-Sheikh (Égypte) du 8 au 11 juin 2000. La réunion a réaffirmé que les pays méditerranéens partageaient les mêmes problèmes écologiques et les mêmes contraintes de développement résultant de la pénurie d'eau et de la dégradation des ressources, et que beaucoup d'entre eux étaient de plus en plus tributaires de ressources en eaux, souterraines notamment, communes à plusieurs États. L'expérience acquise au niveau régional, plus spécialement dans le cadre de la CEE, en ce qui concerne la surveillance, l'évaluation et la gestion des eaux souterraines, est considérable. À partir de cette expérience, et de celle d'autres organisations, un projet commun CEA/CEE/CESAO est en préparation, l'objectif étant d'élaborer, avec la CESAO comme organisation chef de file, un projet commun CEA/CEE/CESAO pour la mise au point d'instruments et de mécanismes destinés à assurer l'utilisation, la gestion et la protection durables des eaux souterraines de la région méditerranéenne partagées par plusieurs États. Les objectifs immédiats du projet pourraient être les suivants: mobiliser et mettre en place des mécanismes de coopération entre États membres et institutions régionales concernés; mettre en service les mécanismes de gestion et de protection et en vérifier le fonctionnement à partir d'une évaluation de résultats obtenus; élaborer des directives techniques spécifiques pour la surveillance et l'évaluation de catégories déterminées d'eaux souterraines et évaluer et renforcer les mécanismes de gestion et de protection des eaux souterraines partagées par plusieurs États. Les contacts avec le Programme MEDPOL du PAM, le Programme SMAP appuyé par l'UE et l'initiative internationale sur le Programme de gestion

des aquifères communs à plusieurs États (administré par l'UNESCO, l'AIH, la FAO et la CEE) ont été positifs.

97. Les activités opérationnelles dans la région de la Méditerranée se sont poursuivies dans le domaine de l'énergie, des PME, des industries forestières et des statistiques. De concert avec le Ministère tunisien de l'industrie et la Société tunisienne d'électricité et de gaz, le Centre du gaz de la CEE a organisé la Conférence méditerranéenne 2000 sur le gaz et l'électricité: commerce et convergences dans une région en pleine évolution, qui s'est tenue à Tunis les 11 et 12 avril 2000. Le Séminaire sur l'assistance en matière d'organisation, les mesures d'appui et les facilités de crédit pour les PME a été organisé par l'Institut israélien et l'Administration israélienne des petites entreprises au nom du Ministère des affaires étrangères et en coopération avec la CEE, à Tel-Aviv (Israël), du 27 au 29 février 2000. Les préparatifs ont commencé en vue de l'organisation d'un futur séminaire de formation sur les entreprises de haute technologie et l'essaimage pour l'innovation dans les pays méditerranéens. Cependant les troubles politiques qui ont éclaté au Moyen-Orient ont interrompu les efforts entrepris en vue de ce projet. Un séminaire sur la récolte des produits forestiers autres que le bois dans la région méditerranéenne s'est tenu à Manemen (Turquie) du 2 au 8 octobre 2000. La CEE a participé à l'Atelier sur la gestion intégrée des zones côtières (Plan d'action pour la Méditerranée) à Toulon (France) du 10 au 12 janvier 2000.

III. COLLECTE DE FONDS

98. En ce qui concerne la collecte de fonds, les résultats les plus notables ont été obtenus dans le secteur de l'énergie. Le projet Efficacité énergétique 2000 reçoit chaque année un montant d'environ 200 000 à 250 000 dollars et le Centre du gaz environ 400 000 dollars.

99. En ce qui concerne l'entrepreneuriat et le développement des PME, les ressources extrabudgétaires suivantes ont été mobilisées: 50 000 dollars de source israélienne pour le financement du séminaire sur «L'assistance en matière d'organisation, les mesures d'appui et les facilités de crédit pour les PME» (Tel-Aviv, février 2000); 200 000 deutsche marks de la Fondation Konrad Adenauer pour l'organisation des quatre ateliers CEE/CEMN; 3 000 écus de la Pologne pour le financement du séminaire sur «Le capital-risque et les PME innovantes» (Varsovie, 5 octobre 2000); 2 000 dollars de la République tchèque pour la préparation d'une publication sur «Les meilleures pratiques pour la promotion de l'entrepreneuriat et des PME dans les économies en transition: l'expérience tchèque»; 9 500 dollars de la Hongrie pour le financement du Forum sur «Les meilleures pratiques pour la promotion de l'entrepreneuriat et des PME dans les économies en transition: l'expérience hongroise» (Genève, novembre 2000); et 10 000 écus de l'UE pour le financement de la participation de huit experts de la Fédération de Russie et d'Ukraine au Forum et à la Réunion d'experts de la CEE-ONU (Genève, novembre 2000).

100. Pour le programme d'étude des performances environnementales, une contribution de 163 200 dollars a été annoncée par la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas, et 50 000 dollars ont été versés par les Pays-Bas pour la préparation du projet de monographies nationales sur le secteur du logement. L'IEC, l'Allemagne et l'Italie ont versé 45 000 dollars pour le financement de la réunion d'experts de haut niveau, tenue à Split, en mai 2000, chargée de préparer le programme de mesures de protection de l'environnement relatives à l'eau pour la région adriatique/ionienne.

101. Dans le domaine des transports, un crédit de 1 million d'euros a été approuvé par TACIS pour un programme de formation destiné au Bélarus, à la République de Moldova et à l'Ukraine sur le transport des marchandises à risque et des marchandises dangereuses.

102. Dans le domaine des statistiques, 15 000 dollars ont été reçus d'Eurostat pour la participation de pays d'Europe centrale et orientale et de pays de la CEI aux séances de travail spéciales organisées sur les problèmes de comptabilité nationale à l'intention des pays en transition (Genève, avril 2000, et Paris, septembre 2000). Une somme de 14 000 dollars a été versée par le PNUD pour une étude théorique préliminaire sur la communication et le suivi des indicateurs sociaux dans les pays en transition (décembre 2000). Le financement du PNUD pour l'ensemble du projet sur la communication et le suivi des indicateurs sociaux dans les pays en transition, qui a été officiellement approuvé à la fin de janvier 2001, s'élève à 338 000 dollars pour 2001 et 185 000 dollars pour 2002.

IV. OBSTACLES ET PROBLÈMES

103. Le manque de ressources financières est resté un obstacle majeur qui n'a pas permis de développer les activités opérationnelles et de répondre aux besoins et aux demandes des États membres, ceux de la CEI notamment.

104. L'adhésion aux instruments juridiques de la CEE exige des contacts directs et fréquents avec les pays en transition et le manque de moyens financiers a entraîné une contraction des activités, ce qui a eu des effets néfastes sur le processus d'adhésion. La bonne application des instruments juridiques dépend à son tour de l'existence de capacités et de moyens institutionnels appropriés au niveau national, chose rare parmi les économies en transition. Afin de compenser les lacunes des institutions nationales et la pénurie de ressources humaines, la CEE a fréquemment fourni une formation ou d'autres types d'assistance technique. Le financement de ces activités a été assuré dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale CEE-ONU pour l'assistance aux pays en transition (TFACT). Le Conseiller régional sur les transports a joué un rôle catalytique en aidant plusieurs pays à lever des fonds par le canal de tiers, sans passer par la CEE. C'est pour respecter les règles administratives d'autres institutions internationales de financement, le programme TACIS de l'UE par exemple, que cette méthode a été choisie, et aussi pour économiser sur les coûts de transaction. Cette façon indirecte de collecter des fonds est une formule qui mérite de retenir l'attention de la CEE.

105. Les principaux obstacles qui ont nui à l'efficacité des activités opérationnelles entreprises dans les économies en transition sont les suivants: changements fréquents de gouvernements et instabilité du système de gestion dans ces pays; manque d'experts nationaux de niveau approprié et énorme bureaucratie dans certains pays; systèmes de communication généralement médiocres; complexité des procédures internes et changements fréquents de points de contact – experts et organismes; complexité des règles et procédures du système des Nations Unies; le fait que, dans les sous-régions et dans les pays, les activités opérationnelles ne sont pas focalisées sur les principales priorités; et coordination insuffisante des activités du système des Nations Unies aux niveaux régional et national.

106. Dans quelques cas (SPECA, par exemple), le plus grave problème tient au fait que certains États membres (Ouzbékistan et Turkménistan) ont pratiquement renoncé à participer au programme sous-régional. La CEE et la CESAP ont continué d'insister auprès de ces pays,

sans trop de succès, pour les amener à coopérer avec le programme, à la demande et avec l'appui du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan.

107. La présence d'un personnel bien formé et motivé est un facteur essentiel de réussite dans l'élaboration et l'exécution des politiques gouvernementales. Or, certaines économies en transition ont continué d'être handicapées par un taux élevé de rotation du personnel dans les établissements publics, en raison surtout du manque de stabilité et de sécurité de l'emploi, et de l'insuffisance des rémunérations. Un autre problème, qui compromet l'efficacité des activités opérationnelles de la CEE destinées à ces pays, tient aux lacunes observées dans la transmission aux fonctionnaires concernés, en vue d'actions de suivi, des informations, connaissances et compétences acquises à l'occasion des séminaires et ateliers de la CEE.

108. Des efforts concertés sont nécessaires de la part des gouvernements, qui doivent s'attaquer aux problèmes et aux politiques de gestion des ressources humaines de leurs institutions respectives afin que l'aide de la CEE soit bénéfique pour le développement économique de leur pays.

109. Enfin, il faut veiller à ce que les conseillers régionaux de la CEE auprès des pays en transition soient dotés d'un meilleur équipement lors de leurs déplacements dans des pays où le système de communication est encore insuffisamment développé, ce qui leur permettrait de mieux coordonner leurs activités de terrain avec le secrétariat au siège de la CEE.

V. CONCLUSIONS

110. Les activités opérationnelles de la CEE continuent de susciter une forte demande de la part des économies en transition et, plus spécialement, de la CEI. Pour répondre à cette demande croissante, plusieurs divisions de la CEE ont travaillé à la limite de leurs capacités, ce qui pourrait compromettre l'efficacité de leur action. Cela s'applique, en tout premier lieu, à la Division de l'énergie et à la Division des transports.

111. Étant donné l'importance de ces activités pour les économies en transition et l'ensemble de la région de la CEE, la Commission voudra peut-être étudier la possibilité de transférer des ressources ou d'accroître les ressources allouées à ces deux secteurs.

112. Compte tenu de l'objectif défini par le Sommet du Millénaire quant à l'élimination de la pauvreté, et vu l'importance du développement de l'entrepreneuriat et des PME pour consolider et soutenir les résultats obtenus jusqu'à présent ainsi que le processus de transition, la Commission voudra peut-être étudier la possibilité de fournir un appui financier plus systématique aux activités opérationnelles liées au renforcement du potentiel et des capacités institutionnels et organisationnels dans ces secteurs. En outre, ces activités peuvent être associées, dans de nombreux cas, aux activités axées sur la restructuration industrielle, plus spécialement dans les régions industrielles en déclin, ou les compléter.

113. La Commission voudra peut-être également examiner la possibilité de fournir dans certains secteurs une assistance technique intégrée afin d'améliorer la viabilité et l'efficacité des projets et programmes. Ce mode d'approche a été appliqué avec succès dans le secteur de l'énergie et pourrait être reproduit et appliqué à d'autres secteurs, ce qui ne pourrait que renforcer l'impact transsectoriel et multidimensionnel des activités opérationnelles de la CEE.

114. Enfin, étant donné les tendances négatives de l'évolution (appauvrissement, creusement des inégalités sociales, actifs industriels vieillissants, etc.) et les conséquences des conflits récents ou en cours dans quelques groupes de pays de la région de la CEE, la Commission voudra peut-être envisager d'entreprendre des actions et des activités correctives plus vigoureuses pour contribuer à la stabilisation économique et à la reprise de la croissance dans les pays concernés. Ces mesures pourraient comporter, entre autres, une assistance technique aux pays éventuellement touchés par l'élargissement de l'UE, de manière à compenser l'effet de détournement des échanges.
